

# LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

## LA BARBARIE MEROVINGIENNE

- mérovingiens : ceux qui suivent Clovis (ère germanique)
- puis plus tard Charlemagne attaché à la langue germanique (mépris latin, langue des vaincus) = morcellement du territoire
- alerte l'église qui n'unifie plus le peuple et ne conserve plus la culture de la civilisation héritée romaine : les membres du clergé s'expriment à l'écrit dans une langue non littéraire, proche du latin parlé par le peuple > incultus sermo / simplex sermo = compris par les locuteurs de la langue d'oïl et d'oc

## L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

- Charlemagne rétablit l'empire d'Occident > nommé empereur des chrétiens et des francs à Rome par le Pape
- politique et intellectuel : civilisation romaine reprise donc instauration du latin classique comme langue officielle
- des enseignements sont livrés auprès clergé pour l'élite intellectuelle, initiation à la grammaire et au calcul pour les enfants > tentative qui échoue, surtout dans les campagnes car travail des enfants > enseignement + manque d'infrastructures, d'enseignants

**= rupture entre langue parlée (vernaculaire) et latin classique (véhiculaire)**

- 813 : Concil de Tours > les évêques demandent aux prêtres de parler en tudesque ou en lingua rustica romana : la langue des paysans, vulgaire
- le latin reste une langue de culture (science, philosophie)
- 842 : Serments de Strasbourg > Louis le Pieux après Charlemagne : partage son royaume entre ses 4 fils > découpage de territoires = divergence linguistique : protofrançais (Louis) VS germanique (Charles le Chauve) - texte fondateur pour dater le français, premier acte officiel qui reconnaît une langue vernaculaire comme officielle

**Langue officielle : acte officiel rédigé dans cette langue, utilisée dans l'administration, l'enseignement et le culte religieux + dans l'expression littéraire et scientifique**

**Langue majoritaire : employée majoritairement**

# LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (2)

## LE FRANÇAIS APRÈS LE SERMENT DE STRASBOURG

- latin comme langue commune VS parlés locaux
- processus de standardisation pour permettre une intercompréhension > diglossie (deux langues)

## DÉVELOPPEMENT DES RÉFLEXIONS LINGUISTIQUES

- grammaire (traitée par les philosophes) d'abord en latin
- XVIe siècle : premiers grammairiens qui s'intéressent à la langue française > Jacques Dubois ; Meigret (propose des règles orthographiques) ; Ramus (1er dictionnaire bilingue français latin)

**Latin = langue politique et administrative > cessant d'être utilisé dans l'écriture au XVIIe**

## L'IMPLANTATION DU FRANÇAIS

- Cantilène de St Eulalie (880) : premier texte en français puis La chanson de Roland (1086) : qui avait circulé oralement avant d'être écrite
- Descartes a commencé à écrire en fr (1637) : il se justifie dans sa préface car + accessible, ce qui est scientifique peut aussi être exprimé en une autre langue que le latin ; mais il parle de "langue vulgaire" pas encore de français
- favorisation de l'expression littéraire et artistique en fr
- 1539 : français comme langue officielle sous François 1er : ordonnance de Villers-Cotterêts > faciliter administration, imposer la langue du roi aux provinces (français comme langue de l'Etat)
- Petit à petit, le français va devenir une langue internationale (ère européenne) ~XVIIe siècle
- les intellectuels communiquent entre eux en français (travaux scientifiques)

**Les habitants des Provinces** (dialectes) viennent se plaindre car ce n'est pas leur langue maternelle > **ils apprennent à s'exprimer dans le français que le roi accepte pour les plaintes** (donc ils l'adoptent alors qu'ils venaient la combattre)

= prouve l'intercompréhension dans les langues romanes

# LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (3)

## DANS LA RELIGION

- Réforme de la religion entre protestants/catholiques
  - > les protestants veulent écrire la Bible en Grec (l'Ancien Testament étant déjà écrit en Hébreux)
  - > l'église s'était déjà opposée à la traduction vulgaire de la langue
  - Luther : version allemande de la Bible
  - Lefèvre d'Étaples en France : traduit le nouveau testament en fr puis la bible (conflit car résistance catholique : arrêté puis persécuté)
  - Erasme : il faut traduire les textes religieux pour que tous les comprennent > énonciation du rituel du culte catholique
- = visée populaire, humaniste**

## LE FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT

- d'abord écoles monastiques
- première université de France : La Sorbonne (1252) > on y étudie le trivium (grammaire, rhétorique, logique) + facultés de droit, médecine, théologie
- XVIe s : collèges ex. Collège de France > enseignements à destination des laïques : obligation de parler en Latin
- 1530 - Le collège royal : grammairien comme Ramus, mathématiciens avec des enseignements en français
- Fin XVIIe siècle : préoccupation de l'éducation des enfants pauvres
- > les religieux apprennent la lecture du français (écoles de port-royal par les Jansénistes)
- > campagnes : écoles destinées à l'alphabétisation : livres de prières latin
- > riches : enseignement par des précepteurs
- > filles : institution de Saint-Cyr fondé par Madame de Maintenon
- XVIIIe : on arrête d'imposer le latin dans les collèges
- enseignement du français comme matière (grammaire, orthographe) à partir du milieu du XVIIIe dans tous les collèges de France
- loi Jules Ferry (1882) : l'enseignement primaire devient obligatoire, gratuit et laïc

## La Révolution Française éradique le latin et entame l'élimination des dialectes

- > Rapport rédigé par l'Abbé Grégoire (1794) : français empreints d'influences, langue nationale de liberté = unification (normes et standard de l'Académie Française)
- > élévation générale du niveau, sortir de l'ignorance : lire, écrire, calculer pour comprendre le fonctionnement du monde (leçons de "choses" : gérer sa maison, santé etc.) = **augmenter la cohésion nationale**

# LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (4)

## COMMENT LE FR DEVIENT LANGUE MAJORITAIRE

- langue officielle car : administration, éducation, littérature, religion dominante
  - Répartition du territoire donc redivision en dialectes due à l'absence de pouvoir centralisateur
  - soit un dialecte a pris le pouvoir sur les autres (Ile de France : centre du domaine d'oïl, dynastie de rois à Paris donc langue du pouvoir = langue du roi) = francien
  - soit une koiné (langue de culture supra dialectale comprise de tous) s'est imposée en devenant officielle (véhiculaire)
- /!\ Ces idées sont remises en question
- le serment de Strasbourg n'est pas rédigé en francien
  - il y aurait une mise en place d'une langue élaborée par les clercs : traits dialectaux

### = élaboration normative (rationaliser au max)

- Vaugelas : grammairien du XVIIe siècle, un des premiers académiciens
- (Académie fr créée par Richelieu au début du règne de Louis XIV en 1635)  
→ fixer règles, premier dictionnaire de la langue française (régulièrement réédité auj) : 9e édition
- instituteurs formés au français : permet à tous de pouvoir être employé dans les hautes fonctions etc.

### = projet égalitaire, possibilité d'ascension sociale

- usages punitifs : punition si on parle la langue maternelle
- exode rurale lié à l'industrialisation + guerres 14-18 : favorise cette langue normative
- progrès technologique : radio, télé qui diffusent cette langue

### Puis, de nos jours, retour aux langues régionales

- dialectologie : étude des langues régionales > recherche, délimitation d'isoglosses : même manières de parler : frontières qui délimitent l'extension d'un fait de langue (phonétique, lexicque)
- 1951 : loi Deixonne = autorise l'enseignement des langues régionales
- épreuves de langues régionales au Bac (options)
- CAPES de langue régionale (Catalan)
- 2020 : loi contre la discrimination de l'accent

# FORMES SIMPLES ET COMPOSÉES DE L'INDICATIF

## (4) PASSÉ COMPOSÉ

- exprime l'aspect **accompli** et l'**antériorité** par rapport au présent

Trois oppositions le caractérisent :

- plan aspectuel : opposé au **présent** (composé VS simple)
- se distingue du **passé simple** par son rattachement à un système d'énonciation différent
- s'oppose à l'**imparfait** par sa manière de présenter un événement passé

### **Valeurs principales**

#### **Accompli du présent**

> insiste sur le caractère révolu du procès achevé (classique)

#### **Antérieur du présent**

> en corrélation avec le présent. Il a déjeuné. Il fait la sieste.

Le passé composé peut s'employer au lieu du présent quand l'idée d'antériorité doit être marquée :

#### **Systeme hypothétique**

> si vous n'avez pas trouvé la solution, je vous l'expliquerai

#### **Futur proche**

> action rapide et inéluctable envisagée dans l'avenir. Oui, j'ai fini... dans cinq minutes

#### **Vérité générale**

> fait vérifié par l'expérience dans le passé donc élargi au présent. Des rhinocéros dans le pays, cela ne s'est jamais vu !

Le passé composé peut situer totalement le procès dans le passé : repère de l'évènement décalé avant le moment de l'énonciation

> remplace le passé simple

L'évènement n'est pas coupé du présent mais envisagé par un locuteur